

qui oserait dire que les démagogues ont dépassé leurs droits en immolant l'affreux despote, héritier d'une tyrannie tant de fois séculaire ? Oui, les sans-culottes avaient le droit de massacrer comtes et barons, marquis et princes du sang ; ils avaient le droit incontestable d'emprisonner, de noyer, de fusiller les prêtres, le droit de voler les biens ecclésiastiques, le droit d'outrager les religieuses, le droit de profaner les temples, puisqu'ils étaient la somme des volontés et que la somme des volontés est Dieu.

Et de nos jours, Messieurs, quelle n'est pas encore la désastreuse influence du système de Rousseau sur les sociétés contemporaines ? Quel peuple n'a pas son petit Contrat social plus ou moins mitigé ?

La révolte érigée en droit imprescriptible, l'enseignement obligatoire, frappant l'enfant à l'effigie de l'Etat, c'est-à-dire donnant à l'Etat plein pouvoir sur la conscience même de l'enfant ; le droit de vote étendu indistinctement aux prolétaires comme aux propriétaires, aux ignorants comme aux lettrés, en attendant qu'il le soit aux femmes et aux enfants : voilà autant de fruits gâtés du Contrat social. Et que penser de cet immense effort vers la démocratie universelle ?

Ici, Messieurs, je m'arrête presque effrayé de ce qui me reste à dire. Aurai-je le courage de froisser les sentiments les plus intimes de presque tous mes auditeurs ! Il y a à peine quelques jours, lors de l'élection de M. Loubet, un journal bien connu de cette ville répondait vigoureusement aux sarcasmes que *Le Gaulois* lançait contre l'origine plébéienne du nouveau président ; et dans un magistral article il apprenait à l'organe royaliste, aux grands applaudissements de tout le peuple, que chez nous les privilèges de race étaient inconnus, que nous étions un peuple démocrate ; oui, tous, jeunes et vieux, nous sommes naturellement, instinctivement démocrates. Et pourtant, si l'on considère les choses au point de vue de la simple logique, si même on examine froidement les effets désastreux produits dans les sociétés par l'esprit démocratique moderne, on ne peut s'empêcher de regretter cet engouement excessif pour la démocratie.

Sans doute, la démocratie est une forme légitime de gouvernement ; mais la proclamer comme seule légitime, c'est encore là l'esprit du Contrat social. Or, que voyons-nous aujourd'hui ? A mesure que les pays de l'Amérique du Sud se furent émancipés du joug de l'Espagne, ils se hâtèrent de proclamer le gouvernement populaire. La Bolivie, l'Equateur, le Vénézuéla, la République Argentine, autant de démocraties, et pas une de ces Républiques dont la naissance n'ait été saluée par quelques déclamations sur le Contrat social.

Lorsque nos voisins se furent révoltés victorieusement contre l'Angleterre, qui donc osa proposer la monarchie comme forme de gouvernement ? Elire un roi, c'eût été retourner aux âges de barbarie !

Et si nous reportons nos regards vers l'Europe, que remarquons-nous ? Excepté la Russie dont le climat rigoureux a empêché l'éclosion du Contrat social, partout la démocratie sinon triomphante, du moins grandissante. Là où la république démocratique n'est pas encore proclamée, nous avons des royaumes constitutionnels, c'est à dire des républiques où le président se nomme roi, des royaumes où le roi règne et ne gouverne pas. Qu'est-ce qu'un roi d'Italie, un roi de Suède, un empereur d'Autriche ? Tous peuvent résumer leur vie et leurs occupations dans ce mot de Napoléon III : "Quand mes ministres ont la majorité, je vais me promener ; et quand ils n'ont plus la majorité, je les envoie se promener."

De nos jours on a peur de l'autorité, on ne veut pas la condenser en un corps compact de peur qu'elle ne retombe sur le peuple et ne l'écrase. Pas un bourg, pas un village, dont l'autorité municipale, si limitée pourtant par une centralisation exagérée, ne soit encore partagée entre quelque vingt conseillers. Mettre toute cette autorité en une seule main, certes ce serait trop dangereux. Et encore ces vingt conseillers pourraient à la longue devenir tyranniques : on a soin de les remplacer le plus souvent possible. Par crainte de la tyrannie, on divise l'autorité en particules infiniment petites, on la réduit en molécules, en

atomes, on en fait un je ne sais quoi d'inconsistant, d'éthéré, de volatil, soumis à toutes les fluctuations des passions politiques et emporté au premier vent de révolution. Il faut qu'il y ait le plus possible de gouvernants, le moins possible de gouvernés, il faut que la multitude se gouverne par elle-même, et tous ne pouvant avoir l'autorité en même temps, la fréquence des élections doit permettre que tous la possèdent successivement. Bientôt sonnera l'heure où nul ne pourra mourir sans avoir été au moins conseiller dans son village. D'où vient cette soif de domination qui dévore jusqu'aux dernières classes de la population ? D'où vient cette impatience de tout joug, cette haine de toute autorité ? Du Contrat social, Messieurs. Non, jamais écrivain n'a répandu plus d'erreurs et d'erreurs dangereuses que J.-J. Rousseau.

Jamais philosophe n'a su si bien infiltrer le venin de sa doctrine jusque dans les profondeurs des couches populaires.

L'Europe tremble sur ses bases, les czars eux-mêmes sentent leur trône vaciller, les chefs d'Etat, que leur tête soit ornée de la couronne ou du bonnet phrygien, voient chaque jour leur vie en danger, et chaque jour emporte une partie du peu d'autorité qu'on leur avait confiée. C'est le peuple qui veut gouverner ; c'est le peuple qui veut être Dieu. Et Rousseau se soulevant dans sa tombe, embrasse l'univers d'un regard scrutateur, sourit, et se recouche satisfait.

EMERY BEAULIEU.

L'ARMÉE AMÉRICAINE

(Voir gravure)

Les règlements de l'armée américaine proscrirent, en principe, les punitions cruelles. Néanmoins, les officiers ont, dans certains cas, le droit d'assurer la discipline par des moyens exceptionnellement énergiques.

Souvent, la cellule, avec le régime du pain sec et de l'eau, ne suffit pas pour la suppression des fautes

graves, et d'ailleurs, il serait parfois bien difficile d'appliquer ce genre de peine en campagne, où l'on manque la plupart du temps de locaux pouvant servir de prison, et où les meilleurs soldats eux-mêmes, exposés aux privations, n'ont pas toujours un morceau de pain à manger et une gorgée d'eau claire à boire. C'est alors surtout qu'on a recours aux punitions exceptionnelles.

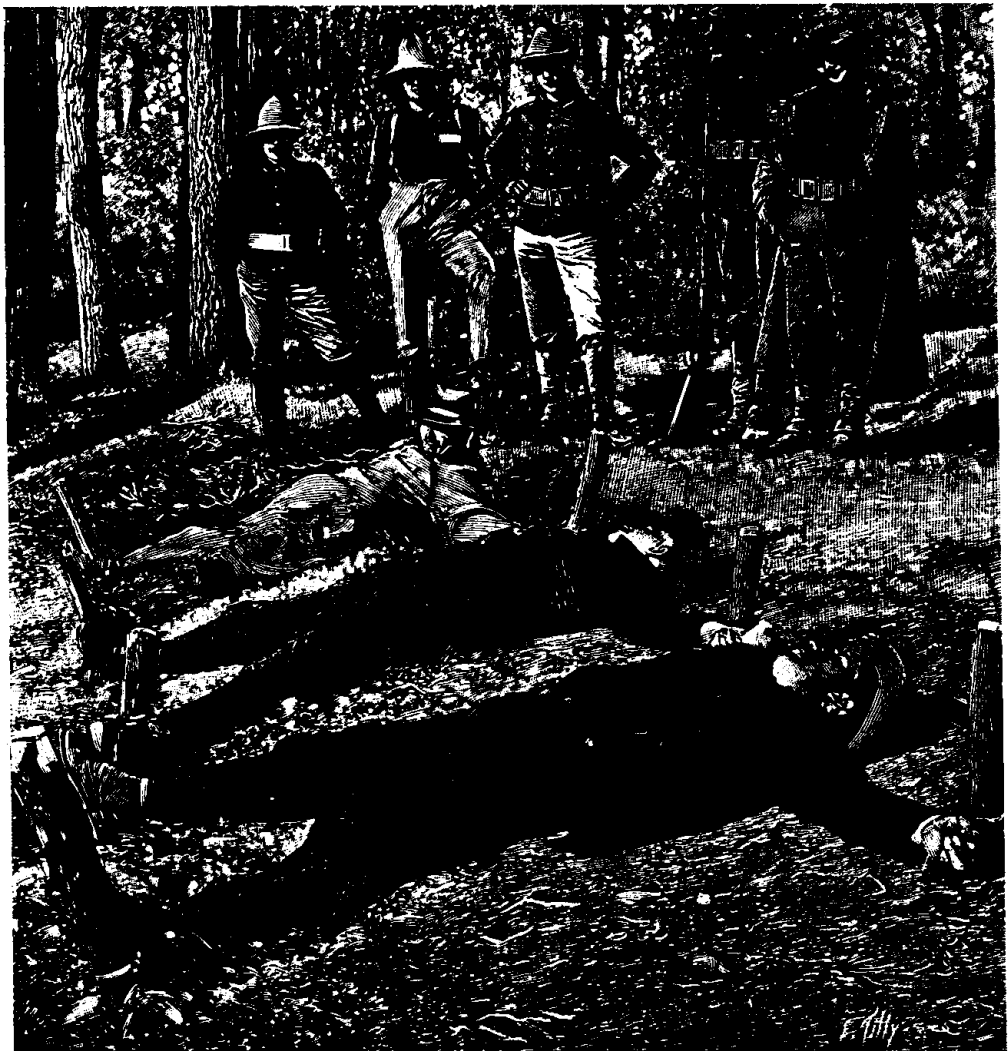
Les délits les plus fréquents sont dus à l'ivresse. En ce cas, généralement, le coupable a la langue trop déliée, il bavarde, péroré, invective ses chefs ; il dit tout ce qu'il a sur le cœur avec une franchise téméraire, sans euphémismes et plutôt en termes grossiers. Dangereuse pour lui, sa façon d'intempérer est d'un mauvais exemple pour les camarades ; il s'agit d'y mettre un frein le plus promptement possible. Or, imposer silence à un ivrogne est chose malaisée.

Un des procédés les plus efficacement pratiqués à cet effet dans l'armée américaine y est connu sous le nom de *l'aigle étendu*. Il consiste à infliger au délinquant une position analogue à celle de l'oiseau de proie cloué contre une porte ou contre un mur. On l'allonge sur le sol, les mains et les pieds solidement attachés à des piquets, en ayant soin de tirer les bras bien en arrière de la tête. Après être resté ainsi exposé quelque temps au soleil ou à la pluie, le malheureux ne tarde pas à passer de l'incontinence verbeuse au mutisme complet.

Un autre moyen d'une efficacité plus immédiate est le bâillon. On ne se contente pas d'introduire en travers dans la bouche du patient un long morceau de bois, on attache en outre à celui-ci une corde passant derrière la tête et s'enroulant autour du cou. Ce supplice est tellement pénible qu'on est rarement obligé de l'appliquer plus d'une fois au même sujet.

Enfin, on réduit encore les récalcitrants au silence en leur ingurgitant de force l'eau d'un jet de pompe.

Aussi bien, depuis quelques années, le système des punitions corporelles tend à disparaître, et il faut s'en féliciter ; car les traitements barbares sont indignes d'un peuple civilisé.



"L'AIGLE ÉTENDU," PUNITION CORPORELLE DANS L'ARMÉE AMÉRICAINE